



Signature du projet d'avenir du territoire de Fessenheim

Vendredi 1^{er} février 2019



1/ Pourquoi fermer la centrale de Fessenheim ?

Située dans le Haut-Rhin, la centrale de Fessenheim a été mise en service en 1977 : c'est la plus ancienne des 19 centrales nucléaires françaises.

La fermeture de la centrale s'inscrit dans **l'un des grands objectifs énergétiques** de la France, fixés dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) présentée par le Gouvernement en novembre dernier, dans le cadre de la Stratégie française pour le climat et l'énergie.

La PPE prévoit d'atteindre **50% de nucléaire dans la production électrique d'ici 2035**. L'objectif : diversifier notre mix-énergétique en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Pourquoi faut-il fermer la centrale nucléaire de Fessenheim ?

- C'est la plus ancienne des centrales françaises**
Située dans le Haut-Rhin, Fessenheim a été mise en service en 1977. C'est la plus ancienne des 19 centrales nucléaires françaises.
- C'est un engagement de campagne du président de la République**
Le président Emmanuel Macron s'est engagé, dès la campagne présidentielle de 2017, à poursuivre la procédure de fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, dans la concertation et avec des mesures d'accompagnement.
- La fermeture de la centrale s'inscrit dans les grands objectifs énergétiques de la France**
Celle-ci ne conduira pas à une augmentation des émissions de CO2 de la France, compte-tenu de l'accélération du développement des énergies renouvelables décidée par le Gouvernement français et de la mise en service simultanée de la centrale nucléaire de Flamanville.
- Cela correspond à l'engagement de la France de réduire la part du nucléaire dans son mix énergétique**
Cette fermeture constitue une première étape dans l'objectif d'atteindre le plus rapidement possible 50 % de nucléaire (contre 72 % en 2016), sans augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- La fermeture de Fessenheim interviendra d'ici l'été 2020**
En novembre 2018, le président Emmanuel Macron annonce la fermeture définitive des deux réacteurs de Fessenheim d'ici l'été 2020. Le sort de la centrale est désormais dissocié de la mise en service de Flamanville 3 (Manche).

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr

2/ Pourquoi un projet de territoire ?


Le fonctionnement de la centrale de Fessenheim depuis 40 ans a joué un **rôle important dans l'économie et la vie du territoire**. L'annonce de sa fermeture a conduit à une remise en question profonde du modèle économique, environnemental et social sur lequel le développement du territoire s'est appuyé ces dernières décennies.


Le Gouvernement et les acteurs locaux ont partagé une ambition : faire de Fessenheim un **territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone**, une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, et permettant d'assurer entre autre la réussite de la nécessaire mutation économique des communes les plus concernées par la fermeture de la centrale.

Tous les acteurs locaux ont été associés à cette ambition commune : le **projet de territoire a été élaboré de façon collégiale** par les collectivités locales, les acteurs du monde économique, EDF, la Caisse des dépôts, et les services de l'État.

⇒ Il constitue la feuille de route collective, partagée et évolutive des acteurs.

Le projet porte sur trois échelles territoriales :

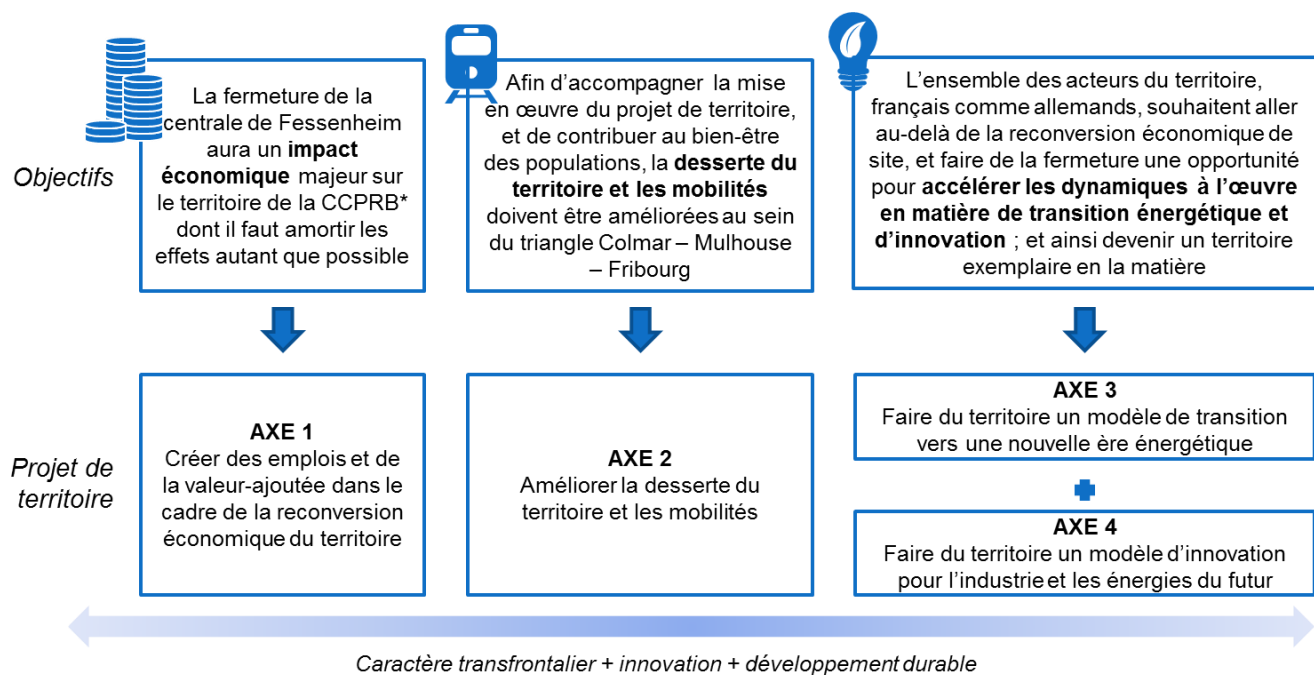
 **la commune de Fessenheim et les communes voisines** regroupées côté français dans la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) : il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de **reconversion économique**.

 **le triangle Colmar – Mulhouse – Fribourg** : il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de **mobilité**.

 **le territoire du Haut-Rhin**, inscrit lui-même dans la région Grand Est : il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de **transition énergétique et d'innovation**.

Au-delà de l'échelle territoriale, l'enjeu est également transfrontalier : le **renforcement des partenariats franco-allemands** et l'**investissement des pouvoirs publics** dans ces accords contribuent à créer de la valeur ajoutée à l'échelle des zones transfrontalières du département et de la région. Ce projet participe donc à rendre ce territoire plus attractif pour les entreprises et les citoyens.

3/ Le projet de territoire



* Communauté de communes Pays Rhin-Brisach

Création d'une société d'économie mixte franco-allemande pour le projet de territoire

Une société d'économie mixte (SEM) est créée simultanément à la signature du projet de territoire. Côté français, elle aura pour actionnaires notamment la Communauté de communes, le Conseil régional, le Conseil départemental, la commune de Fessenheim, EDF, la Chambre de commerce et d'industrie et la Banque des Territoires. L'État y sera également représenté.

Cette SEM a pour objet de conduire les projets d'aménagement et de développement économique, et plus largement de contribuer à mettre en œuvre concrètement le projet de territoire de Fessenheim.

Elle comprendra également des actionnaires allemands.

Axe 1 : Créer des emplois et de valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire

Cet axe se concentre sur la commune de Fessenheim et les communes voisines, regroupées côté français dans la **Communauté de communes Pays Rhin-Brisach**.

La fermeture de la centrale est une opportunité de développement économique pour ce territoire qui jouit d'une position centrale et privilégiée en Europe. Le développement économique permettra de générer de la **richesse et des emplois durables**.

L'objectif est de compenser les conséquences de la fermeture sur l'activité locale par deux grands leviers :



Créer au moins autant de **nouveaux emplois** que ceux perdus

Permettre aux acteurs directement concernés par la fermeture de **se reconvertir**

La réalisation de cet objectif passe par la mise en place de plusieurs actions, notamment :

- l'aménagement de zones d'activités ;
- la formation professionnelle, notamment vers les métiers de la transition écologique ;
- des actions sur le tourisme, y compris le tourisme vert ;
- des conditions fiscales sociales attractives et limitées géographiquement ;
- le développement d'un marketing territorial.

Focus sur une action phare du projet de territoire : l'aménagement de la zone d'activité EcoRhena

Le projet de parc d'activités EcoRhena est « une zone à vocation industrielle et fluviale destinée à accueillir tant des grandes entreprises que des PME ou ETI. Localisée au nord de la centrale nucléaire de Fessenheim, cette zone d'une superficie potentielle de 220 hectares aménageables accueillera des **activités industrielles, portuaires et fluviales**.

La complexité du droit ainsi que les enjeux en présence peuvent représenter un frein à l'implantation de nouvelles entreprises, notamment étrangères. Des travaux sont engagés entre l'Etat, les collectivités, Business France et les agences d'attractivité et de promotion pour identifier et mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la compétitivité réglementaire d'EcoRhena.

Le projet EcoRhena entend intégrer dès sa conception le développement d'une démarche d'**écologie industrielle territoriale**. Elle pourra notamment intégrer l'économie circulaire au sein de toutes les réflexions des phases de la vie de la zone d'activité. Des boucles de matière et/ou d'énergie pourront être créées entre les entreprises, ce qui renforcera leur ancrage dans le territoire, leur compétitivité, et optimisera leur consommation de matière et d'énergie. Cela permettra également une optimisation de l'utilisation des espaces disponibles, en mutualisant des infrastructures.

D'ores et déjà, des études faune-flore ont été engagées sur l'ensemble de la zone pour connaître en amont de toute implantation les enjeux environnementaux, et identifier en fonction de l'écosystème **les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des atteintes à la biodiversité**. L'objectif est ainsi de coordonner, fiabiliser et sécuriser l'instruction administrative des demandes d'autorisation.

Focus sur une action phare du projet de territoire : l'accompagnement des salariés

L'accompagnement des salariés d'EDF

Diverses mesures d'accompagnement sont prévues par le groupe EDF : les redéploiements s'échelonneront pendant toute la durée du pré-démantèlement, avec une priorité donnée au redéploiement au sein des unités de la Division production nucléaire (DPN), pour les salariés qui le souhaitent, et une priorité au redéploiement des salariés de Fessenheim sur l'ensemble des unités du parc nucléaire.

L'accompagnement des sous-traitants permanents : le protocole d'accord sur la Cellule d'accompagnement personnalisé (CAP)

L'accompagnement de chaque entreprise prestataire concernée par la fermeture de la centrale de Fessenheim est un axe prioritaire du projet de territoire.

Pour se donner les moyens d'atteindre au plus vite cet objectif, le 26 janvier 2018, une déclaration d'intention conjointe avait été signée par l'Etat, la Région, la Chambre de commerce et d'industrie, EDF et le GIMEst (Groupement des Industriels de la Maintenance de l'Est) afin de mutualiser les outils et mobiliser des dispositifs pour accompagner les entreprises et leurs salariés.

Pour renforcer l'efficacité de l'offre de services mise en œuvre pour ces salariés prestataires, l'Etat, la Région Grand Est, EDF et Pôle Emploi font évoluer la prestation du GIMEst vers une Cellule d'accompagnement personnalisé (CAP).

L'accompagnement, réalisé par anticipation, doit permettre aux salariés de s'engager dans un projet professionnel hors de la centrale et d'en construire les étapes. La CAP est constituée à compter du 1er janvier 2019 et prendra fin douze mois après la mise à l'arrêt définitif de la production.

Des actions volontaristes sont également engagées et prévues en matière de formation :

- la mise en adéquation des besoins en compétences et qualifications des demandeurs d'emploi dans le cadre des projets d'implantation, mis en œuvre par la Région Grand Est ;
- la création d'un campus des métiers et qualification sur le thème des industries du futur et du numérique : localisé à Mulhouse, il a pour objectif d'accompagner la transition du tissu industriel régional et répondre aux besoins des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi en construisant une offre de formation initiale, continue et de retour à l'emploi, du CAP au doctorat. Ce projet lancé début 2019 sera opérationnel dès 2020.
- l'étude de préfiguration pour un campus des métiers sur la thématique des énergies bas carbone.

Axe 2 : améliorer la desserte du territoire et les mobilités

Cet axe se concentre sur le périmètre transfrontalier, c'est-à-dire les **communes et communautés de communes limitrophes de la centrale nucléaire de Fessenheim** au sein du triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg.

L'objectif est d'améliorer la **desserte du territoire et les mobilités** pour faciliter le développement économique et fluidifier les différents déplacements dans leur diversité : mobilité quotidienne, professionnelle, de formation, de loisirs et transports liés aux activités économiques.

La fluidification des déplacements au sein du triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg passe ainsi par le développement et la rénovation des infrastructures de transport tout en associant performance des réseaux et qualité des services d'organisation du transport de voyageurs et de marchandises. Il convient en outre de préciser que ces mobilités devront répondre à l'impératif d'une transformation des transports vers un modèle plus vert et plus durable.

Le développement de solutions de mobilité et de transports ambitieuses permettra au territoire de s'ériger en **vitrine des transports de demain**.

Focus sur une action phare du projet de territoire : le rétablissement de la liaison ferroviaire Colmar-Fribourg

Les agglomérations de Colmar et de Fribourg nourrissent depuis de longues années des liens forts à l'origine d'**échanges transfrontaliers marqués**. Or, le pont ferroviaire qui assurait la liaison entre les deux agglomérations a été détruit en 1945. S'il subsiste aujourd'hui une liaison routière, les défis actuels en matière de circulation et la volonté d'améliorer la mobilité induisent un besoin de transports appropriés ménageant notre environnement.

La France et l'Allemagne se sont engagées le 12 avril 2018 à lancer ensemble une étude des besoins, de la faisabilité technique et des coûts, que représenterait la **réouverture d'une ligne ferrée entre Colmar et Fribourg**.

L'étude en cours de la liaison ferroviaire entre Colmar et Fribourg/Breisach doit permettre d'expertiser les besoins de mobilité entre les bassins compris entre les agglomérations de Colmar et de Fribourg, leurs évolutions futures, et le potentiel de cette liaison pour répondre aux besoins et pour reporter les flux sur des modes de transport propres.

L'étude intègre également les besoins de transports de marchandises et de personnes induites par la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et le développement de la Zone industrialo-portuaire Balgau-Nambsheim-Heiteren-Geiswasser (ZIP BNHG, désormais EcoRhéna) et d'autres projets de développement territorial.

Axe 3 : Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique

Cet axe s'étend à **l'ensemble du territoire du Haut-Rhin**, avec un accent particulier sur le territoire proche de la centrale de Fessenheim.

La nouvelle stratégie pour le Haut-Rhin repose sur la recherche de **l'efficacité énergétique** afin de limiter la demande en énergies, ainsi que sur l'évolution du mix-énergétique produit, avec pour ambition la création d'un territoire bas-carbone et la mise en œuvre d'un démantèlement exemplaire de la centrale nucléaire de Fessenheim, autour d'un techno-centre.

Focus sur une action phare du projet de territoire : l'appel d'offre solaire spécifique au Haut-Rhin

Conformément aux engagements pris lors du comité de pilotage pour l'avenir du territoire de Fessenheim, le Gouvernement avait engagé en janvier 2018 un processus de notification auprès de la Commission européenne en vue de lancer un **appel d'offres solaire spécifique au Haut-Rhin**.

La Commission européenne a validé, le vendredi 18 janvier 2019, le régime d'aides envisagé, ouvrant la voie au lancement de l'appel d'offres par François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

Limité aux projets situés dans le département du Haut-Rhin, cet appel d'offres permettra de **développer 200 MW par des centrales au sol, 75 MW par des grandes installations sur toiture et 25 MW par des petites installations**. Un bonus environnemental sera attribué aux centrales au sol qui s'implanteront sur des terrains dégradés. L'appel d'offres se décomposera en 3 périodes de candidatures successives avec un premier dépôt des offres attendu dans 6 mois, le 26 juillet 2019.




L'appel d'offres représente ainsi un engagement de l'Etat de **250 millions d'euros** au bénéfice du territoire sur une période de 20 ans et en faveur du développement des énergies renouvelables.

Axe 4 : Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur

Le Grand Est, première région de production énergétique de France, a pour ambition de devenir une **référence européenne dans la décarbonation des territoires et des industries** à l'horizon 2050.

Les partenaires du projet de territoire pour l'avenir de Fessenheim ont choisi de faire du territoire du Haut-Rhin la vitrine de cette ambition.

La réalisation de cet objectif passe par trois actions conjointes :

-  le **soutien à la recherche et la formation** aux compétences d'avenir : une des actions structurantes envisagées est de développer un hub d'innovation interdisciplinaire dans le domaine des énergies bas carbone qui rassemblera l'industrie, la recherche publique et la formation, en s'appuyant sur les structures et projets innovants du territoire. Ce hub d'excellence accompagnera la mutation du tissu industriel tout en générant de nouvelles compétences et savoir-faire ;
-  l'émergence de projets **les plus innovants** ;
-  le développement de **pilotes industriels**.

Focus sur une action phare du projet de territoire : hackathon micro-projets

L'arrêt de production et la fermeture de la centrale de Fessenheim vont avoir des effets induits sur le territoire : commerces de proximité, artisanat, établissements scolaires, vie associative... L'Etat et la Région Grand Est ont lancé en 2018 une étude prospective de ces effets induits. En 2019, des actions seront co-construites avec l'ensemble des personnes vivant et travaillant sur le territoire d'impact, afin de préparer la mutation à venir, ainsi que de maintenir et d'améliorer la qualité de vie pour chacun.

Pour cela, un **hackathon se tiendra le samedi 16 mars** pour imaginer ensemble de nouveaux projets, concrets et opérationnels au plus proche du territoire.

Seront en particulier associés à cette journée les associations, les acteurs économiques et les organisations syndicales.

Cette démarche innovante permet d'enrichir la mise en œuvre du projet de territoire.

**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

ecologique-solidaire.gouv.fr

Suivez nous sur    



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE